

Contrat d'engagement solidaire AMAP

Durée du contrat : 01/10/2026 au 17/12/2026

AMAP
Le panier de la Tour Penchée
2 av des Meuniers
91150 Etampes

Produit : Boulangerie
Producteur :
Le Pain Commun représenté par Olivier Lavielle
15 rue du Docteur Solon 91780 Châlo-Saint-Mars

A rédiger en 3 exemplaires signés à l'AMAP les jours de distribution (abonné, producteur, archivage)

Nom / Prénom de l'adhérent.....

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Engagements :

- Adhérent : Je soussigné(e), membre de l'association « **Le Panier de la Tour Penchée** », après avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur affiché dans le local et acquitté ma cotisation, confirme mon contrat pour la **boulangerie** avec **Le Pain Commun**. Je m'engage à prendre toutes les produits objet de ma commande en annexe (sauf cas particulier).

Les produits commandés sont à retirer au local de l'AMAP le jeudi entre 18 heures et 19 heures 30.

Date des distributions : mentionnées sur le bon de commande annexé

Je joins à mon contrat signé le nombre de chèques selon mon choix à l'ordre de : **Le Pain Commun** et datés du jour de leur création :

Nombre de chèque(s)	
---------------------	--

Numéro du chèque				
Montant du chèque				
Mois encaissement				

- Producteur : **Le Pain Commun** s'engage à fournir à chaque distribution prévue la quantité des produits choisis lors de la signature du contrat, sur le lieu de la distribution (sauf cas particulier).
- Les signataires du présent contrat déclarent avoir pris connaissance des conditions du contrat décrites en dernière page

Fait à :le.....

Fait à :le.....

« Lu et approuvé » et signature de l'adhérent :

« Lu et approuvé » et signature du producteur :

Nom / Prénom de l'adhérent :

BON DE COMMANDE « BOULANGERIE »

Dates de livraison

Choix A	Choix B	Choix C	Choix D
01/10/2026	08/10/2026	15/10/2026	22/10/2026
29/10/2026	05/11/2026	12/11/2026	19/11/2026
26/11/2026	03/12/2026	10/12/2026	17/12/2026

Produit	Poids en grammes	Prix unitaire	Choix A		Choix B		Choix C		Choix D		Prix total général
			Quantité	Prix pour A	Quantité	Prix pour B	Quantité	Prix pour C	Quantité	Prix pour D	
Baguette de tradition	250	1,40									
Pain de campagne	1000	6,00									
Pain de campagne MOULÉ	1000	6,00									
Pain de campagne aux graines de lin	1000	6,40									
Pain de campagne aux graines de lin MOULÉ	1000	6,40									
Pain complet	500	3,00									
Pain aux raisins-noisettes	500	5,20									
Pain aux noix	500	5,20									
Pain au sarrasin	500	3,80									
Pain de Khorazan	500	5,20									
Pain de méteil	500	3,60									
Pain à l'avoine et aux graines de courge	500	4,80									
Pain Olympique	500	6,20									
Pavé multigraines	500	4,20									
Pain de petit épeautre	700	7,40									
Pain de riz, sarrasin et graines	450	5,20									
Brioche nature	400	6,40									
Brioche aux pépites de chocolat	400	6,80									
Brioche feuilletée	400	9,20									
TOTAUX											

*Nota : L'association **Le Panier de la Tour Penchée** a établi un partenariat avec **Le Pain Commun** artisan Biologique. En souscrivant un contrat avec lui, vous préachetez des **produits de boulangerie** manifestez votre solidarité envers un producteur local engagé dans une démarche biologique. Vous contribuez à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois. Vous aidez de ce fait notre producteur-partenaire à planifier sa production, et consommez des produits dont vous connaissez la provenance et les méthodes d'élevage.*

OBJET ET EXPOSE DU CONTRAT

Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production en vue de soutenir l'exploitation du producteur

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :

L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours.

PRÉFINANCER la production,

PRENDRE SA PART selon les termes du contrat

(ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),

ASSUMER les imprévus liés à la production,

ÊTRE SOLIDAIRE du producteur.

LE PRODUCTEUR partenaire

LIVRER DES PRODUITS de qualité,

ÊTRE PRÉSENT lors d'une distribution,

INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de son exploitation,

ACCUEILLIR les abonné(e)s sur son lieu de production,

ADHÉRER de préférence au réseau AMAP Ile-de-France.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, le producteur et tous les membres de l'association.

**AUCUN ABONNEMENT N'EST POSSIBLE
SANS ADHÉSION PRÉALABLE
A L'ASSOCIATION.**

A partir du site web lepanierdelatourpenchee.org

J'imprime et je complète :

- le bulletin d'adhésion **si je ne l'ai pas encore fait** (1 exemplaire)

Je le(s) donne un jeudi en passant mon premier contrat de la saison (pas d'envois postaux), accompagné d'un chèque de 20€
à l'ordre de l'Association Le Panier de la Tour Penchée.

Je consulte et je me conforme au règlement intérieur qui est affiché au local de l'association.

L'AMAP Le panier de la Tour Penchée et ses liens de communication :

Téléphone : 07 49 71 05 48

Courriel : panier.tourpenchee@gmail.com

Facebook

Instagram